



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE LA GUADELOUPE (DEAL)

PROCES-VERBAL

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES
ET TECHNOLOGIQUES DE LA GUADELOUPE**

Séance du 3 octobre 2019

Le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) s'est réuni le 3 octobre 2019 à 9 h 00 dans la salle Saint-John Perse de la Préfecture de la Guadeloupe, sous la présidence de Monsieur Guillaume POMARET, chef du pôle risques technologiques à la DEAL

Étaient présents en tant que membres

Mme Virgine KLES

M. Guillaume POMARET

M. Alexandre DUCROT

M. Didier ROUX

Mme Lydie GARGAR

Mme Huguette CYRILLE

M. Michel CLAVERIE

M. Ruddy CAILLE

M. José RODEF

M. Emmanuel BRIANT

M. Arsène FARAUX

Dr Nadia RUGARD

Mme Annie JULIANUS

Mme Gerty NEBOR

Mme Chantal VOUTEAU

Mme Marie-Annick RAMSAMY

Secrétaire générale de la Préfecture

DEAL – Service Risques Énergie Déchets

DAAF – Service de l'Alimentation

ARS - Santé Environnement

SIDPC

Association des consommateurs

Industriel ICPE – CCI

Association des pêches

Profession du bâtiment

Paysagiste

Urbaniste qualifié, adjoint à la direction,

animateur de la fonction conseil - CAUE

Médecin généraliste

DEAL – Service Risques Énergie Déchets

DEAL – Service Risques Énergie Déchets

DEAL – Service Risques Énergie Déchets

Service de la coordination interministérielle

Préfecture

Membres ayant donné pouvoir

M. Sylvain VEDEL

DAAF – Service de l'Alimentation

donne pouvoir à M. DUCROT Alexandre

Étaient présents en tant que pétitionnaire :

M. Jocelyn JALTON

Directeur de cabinet CAP EXCELLENCE

M. Jean-Paul BELIN

Directeur du pôle technique CAP EXCELLENCE

M. Cliff LENO

Directeur des travaux CAP EXCELLENCE

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la séance du 7 mai 2019

1 – Proposition d'arrêté préfectoral portant autorisation pour la mise en service de l'unité de traitement de l'eau potable de Perrin sur la commune des Abymes

En l'absence de Mme Virginie KLES, M. Guillaume POMARET préside la séance et remercie les membres de leur présence.

Approbation du P.V. de la séance du 7 mai 2019

M. FARAUX apporte une précision sur sa qualité au sein du CAUE en tant qu'urbaniste qualifié, adjoint à la direction et animateur de la fonction conseil. Ce point précisé, aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du CODERST du 7 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

1 Proposition d'arrêté préfectoral portant autorisation pour la mise en service de l'unité de traitement de l'eau potable de Perrin sur la commune des Abymes

M. ROUX, ARS service Santé Environnement présente le dossier et le projet d'arrêté correspondant.

Le dossier porte sur l'autorisation de la mise en service de l'usine de production d'eau potable destinée à la consommation humaine à Perrin aux Abymes. Les eaux brutes proviennent des captages de Bras Davis, Grande Rivière et Moreau.
Cette autorisation est sollicitée par la communauté d'agglomération CAP Excellence.

La zone d'implantation de l'usine de Perrin est desservie en eau potable à partir du réservoir de Boisvin qui est alimenté par la canalisation de Belle Eau Cadeau. Les eaux de l'usine de Perrin seront réparties entre le réservoir de Boisvin à raison de 400 m³/h et le secteur de Perrin pour 100 m³/h.

M. ROUX précise que le projet d'arrêté présenté aux membres fera l'objet d'une modification notamment dans l'un des « Vu », le terme « commune des Abymes » sera remplacé par la communauté d'agglomération CAP Excellence et à l'article 3 il sera ajouté à l'étape « – Coagulation.... » le terme PAX.

A la question de M. FARAUX de savoir tout d'abord, à quelle date l'usine de traitement sera opérationnelle puis s'il est toujours prévu des coupures d'eau sur le territoire et enfin comment se fait le stockage de l'eau traitée, M. ROUX répond que des analyses de contrôle ont déjà été effectuées ; l'usine est opérationnelle depuis le mois de juin. Il ajoute que le but de cette usine est de réduire les coupures d'eau sur le territoire de la commune des Abymes et que le stockage de l'eau traitée est réalisé dans une cuve d'une capacité de 2000 m³.

M. BRIANT demande si l'usine a un plan de secours si toutefois les coupures d'eau devraient perdurer.

M. ROUX indique que la remarque est pertinente. Toutefois, il précise qu'il sera difficile à déterminer si les pesticides retrouvés dans la station d'épuration sont liés à l'usine de Perrin ou à d'autres activités. Il ajoute que l'une des solutions à envisager serait la surveillance des boues au niveau des organochlorés.

À l'issue de la présentation, le pétitionnaire représenté par M. Jocelyn JALTON, directeur adjoint de CAP Excellence accompagné de M. Jean-Paul BELIN, directeur du pôle technique et de M. Cliff LENO, directeur des travaux, est invité à être entendu.

M. FARAUX réitère sa question à savoir la date à laquelle l'usine sera opérationnelle et si les coupures d'eau seront aussi fréquentes sur le territoire de la commune des Abymes.

M. BELIN indique que l'usine a pour vocation d'alimenter les secteurs qui sont desservis par les réservoirs de Boisvin alimentés par le réseau Belle Eau Cadeau. C'est ce dernier qui fait l'objet de tours d'eau afin de mieux répartir les volumes en distribution. L'usine va donc permettre de déconnecter les réservoirs de Boisvin des réseaux de Belle Eau Cadeau ainsi, tous les secteurs alimentés par le réseau de Boisvin ne rentreront plus dans le dispositif des tours d'eau. La partie urbaine des Abymes ne sera plus concernée par ces tours d'eau.

M. BRIANT ajoute que cela permettra d'avoir ainsi plus de réserve sur le réseau Belle Eau Cadeau.

M. BELIN indique qu'effectivement les prélèvements ne s'effectueront plus sur Belle Eau Cadeau, ceci permettra d'aider les autres communes.

M. ROUX ajoute que les captages de Grande-Terre seront moins sollicités pour alimenter les autres réseaux qui dépassent largement le secteur des Abymes.

M. JALTON précise que c'est une opération qui s'inscrit dans la philosophie des autres opérateurs. Cette opération permettra aux autres communes d'être mieux alimentées, notamment Gosier, Sainte-Anne et Saint-François. Il indique qu'une innovation de cette unité est le traitement du chlordécone. Cette usine répond à un traitement spécifique des pesticides notamment le chlordécone ce qui répond à une attente et un besoin de santé publique.

A la question de Mme RUGARD sur les équipements qui permettront de répondre à la problématique du chlordécone, M. LENO répond qu'il s'agit d'un traitement au charbon actif qui est directement injecté dans l'eau. Les pesticides vont s'agglomérer pour former des « floccs ». Cette eau ainsi traitée sera dépourvue de tout pesticide. Il ajoute que la volonté de CAP Excellence s'inscrit dans ce traitement supplémentaire dont le coût s'élève à plus de 250 000 €.

M. ROUX précise que cette usine a un double procédé de traitement physico-chimique de l'eau : un traitement par floculation qui retient les particules en suspension notamment particule d'argile et un traitement au charbon actif qui a la particularité d'absorber tout ce qui est pesticide y compris le glyphosate.

Mme RUGARD souhaite savoir s'il a été prévu la détection de molécules de médicaments qui seraient rejetés dans les eaux.

M. ROUX précise que cette question relève de la compétence de l'Office de l'eau qui détecte ces molécules notamment le « Doliprane » et les hormones dont la testostérone. Il rappelle que les eaux qui alimentent cette station ne sont pas soumises à des rejets urbains. Il n'existe donc pas de traces de ces molécules. Il indique toutefois que c'est une problématique qui devient inquiétante.

Mme KLES ajoute que c'est d'autant plus inquiétant que le chlordécone. Le chlordécone est un sujet d'actualité. Des moyens sont mis en œuvre pour la rechercher et ainsi s'en garantir alors que les autres molécules concernant notamment les médicaments sont moins connues, il est difficile de les rechercher et ainsi de faire reconnaître leur dangerosité.

M. POMARET soumet le projet d'arrêté au vote : les membres du conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques émettent un avis favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. POMARET remercie les membres de leurs contributions aux travaux de la réunion et lève la séance.

P/La Présidente

Le chef du pôle
risques technologiques, déchets



Guillaume POMARET